

NOTICE 5 | 2021

# Intégration des jeunes étrangers

Les entreprises formatrices peuvent jouer un rôle important en matière d'intégration en donnant aux jeunes étrangers les mêmes chances qu'aux jeunes Suisses. Les jeunes étrangers font partie des bons voire des meilleurs apprentis, et ils sont souvent très motivés à effectuer un travail de qualité. Il en va de même pour les adolescents et jeunes adultes arrivés en Suisse après avoir terminé l'école obligatoire, que ce soit dans le cadre d'un regroupement familial ou en tant que réfugiés. Ils doivent d'abord apprendre la langue locale et parfois rattraper certaines matières scolaires, ce qui signifie qu'ils ne peuvent en général commencer un apprentissage qu'à leur majorité. C'est pourquoi les entreprises formatrices devraient aussi offrir des places d'apprentissage aux adultes issus de l'immigration.



## Que pouvez-vous concrètement faire en tant que formateur ?

En tant que formateur, vous pouvez vous engager dès la procédure de sélection des candidats pour que les jeunes étrangers bénéficient des mêmes chances. Si vous avez sélectionné une personne immigrée, il s'agit de l'encourager au même titre que les autres et de l'aider si elle a besoin de soutien supplémentaire (cours de langue ou cours d'appui à l'école professionnelle par exemple). Si votre apprenti vient d'un pays dont la culture ne vous est pas familière, il est recommandé de vous informer sur le pays et ses habitants, de même que sur leurs coutumes et leur religions, ou de vous renseigner directement auprès de votre apprenti. Un intérêt et un respect mutuels, ainsi qu'un échange constructif, permettent de dissiper et même d'éviter les malentendus.

## Impact positif sur l'entreprise formatrice

Une entreprise qui s'engage pour les immigrés apporte une contribution importante à l'intégration. En règle générale, ces jeunes sont très motivés lorsqu'ils ont trouvé une place d'apprentissage car ils ont pour la plupart déjà pu constater combien leurs chances sur le marché du travail étaient faibles.

Remarque : par souci de lisibilité, le masculin est utilisé comme une forme générique pour se référer aux deux sexes.

## Liens

Adresses des autorités cantonales des migrations et de l'emploi ainsi que des délégués à l'intégration

[sem.admin.ch](http://sem.admin.ch) (Contact > Autorités cantonales)

Site Internet comprenant de nombreux conseils pour une sélection équitable des apprentis

[avenirorigine.ch](http://avenirorigine.ch)

---

## Renseignements

Le responsable Assurance qualité formation de [suissetec](http://suissetec.ch) se tient à votre disposition pour tout autre renseignement :  
+41 43 244 73 69, [bildung@suissetec.ch](mailto:bildung@suissetec.ch)

## Situation juridique

Les dispositions légales et les procédures concernant les personnes étrangères souhaitant travailler en Suisse sont complexes. De plus, elles peuvent changer et dépendent des catégories de personnes. Pour cette raison, nous vous recommandons de vous renseigner auprès des autorités compétentes de votre canton avant d'engager des apprentis étrangers.

## Préapprentissage d'intégration

Le préapprentissage d'intégration est une formation d'une année axée sur la pratique qui prépare les réfugiés reconnus (permis B) et les personnes admises à titre provisoire (permis F) à une formation professionnelle initiale. L'objectif est que les participants acquièrent les compétences fondamentales du champ professionnel visé. Le préapprentissage d'intégration développe également les compétences méthodologiques, sociales et personnelles, en mettant l'accent sur les aspects culturels et en favorisant l'apprentissage de la langue nationale locale. Pendant toute sa durée, les apprentis travaillent dans une entreprise et fréquentent une école professionnelle. Vous obtiendrez de plus amples informations auprès de l'office de la formation professionnelle de votre canton.